



Dépêche n°115/04

Qui cautionne la remise en cause des 35 heures ?

Les médias et divers commentateurs ont fait grand cas de la signature par la section CFDT de Bosch à Vénissieux d'un accord défensif ramenant la durée du travail de 35 à 36 heures en contrepartie d'un engagement de l'entreprise de ne pas délocaliser les emplois et d'investir une nouvelle chaîne de travail. Les 35 heures restent la référence dans cet accord.

La fédération CFDT de la métallurgie a précisé qu'il s'agissait d'un accord atypique, une réponse ponctuelle à un problème ponctuel. 800 salariés du site de Vénissieux sont concernés. ([voir dépêche](#))

Or, le 13 juillet le syndicat patronal de l'hôtellerie, cafés et restauration (UMIH) vient de signer un accord pérennisant les **39 heures** hebdomadaires pour près de 800 000 salariés.

Qui a signé cet accord remettant en cause gravement les 35 heures ?

Pas la CFDT ! En effet la fédération des services CFDT, après consultation de ses équipes syndicales, a déclaré le 27 juillet qu'elle « *ne cautionnerait pas l'accord* ». ([le communiqué](#))

Ce sont FO, la CFTC et la CGC qui ont donné leur aval à cette régression sociale, organisations qui, dans le même temps, ont poussé des cris d'orfraie à propos de l'affaire Bosch Vénissieux.

Il faut rappeler qu'un accord 35 heures a été signé dans l'hôtellerie par la CFDT et la CGT. Or, il a été suspendu par le gouvernement Raffarin en 2002. Entre temps, les entreprises de ce secteur ont reçu un cadeau royal de 1,5 milliard d'euros, sous forme d'allègements de charges en attendant la baisse de la TVA. Cette mesure gouvernementale avait pour but, paraît-il, de créer des emplois.

En fait de création d'emplois, la première mesure de ces patrons, avec la complicité de certaines organisation syndicales, est d'allonger le temps de travail légal de 35 heures à 39 heures,. En réalité, la fédération des services CFDT précise que « *les durées journalières de travail effectif sont unilatéralement augmentées jusqu'à 11H 30 et jusqu'à 52 H par semaine. De plus en mettant le contingent d'heures supplémentaires à 180 h annuellement, la durée du travail est ramenée à 43h 00.* »

Le patron de l'[UMIH](#), André Daguin, très proche du président de la République, se félicite d'être le premier en France à remettre en cause les 35 heures. Voilà ce que c'est qu'un patron qui fait de la politique...

Le point positif de cet accord est l'alignement du Smic hôtelier sur le Smic général mais comme l'annonce l'UMIH, ce sera grâce aux aides de l'Etat. Pas de petit profit !

Paris, le 29 juillet 2004